

Débat public, État de droit et cha-cha-cha

Deux ou trois pas de danse avec Pierre-et-Vacances

Il arrive souvent pour plaire à l'opinion que le système s'encombre des atours de la concertation ou du débat public.¹ On espère ainsi persuader le citoyen, ou plutôt celui qui se considère comme tel qu'il a son mot à dire notamment dans les prises de décision concernant les projets d'aménagements du territoire. Le projet de Center Parcs de Roybon n'a pas bénéficié du débat public que la Commission nationale du débat public (CNDP) avait l'obligation d'organiser — le projet dépassant le seuil des 300 millions d'euros hors taxe à partir duquel cette concertation est prévue par la loi.

En revanche, le projet a été soumis à une enquête publique « loi sur l'eau » durant laquelle une commission a bien voulu entendre le public. Le rapport et les conclusions furent adressés au préfet qui signa, quelques semaines plus tard, l'arrêté « loi sur l'eau » autorisant le début des travaux, et ce malgré 12 points litigieux relevés qui auraient dû le conduire à imposer au maître d'ouvrage de revoir sa copie. Après cela, chacun pourra méditer sur l'intérêt de cette « expériences de démocratisation de l'action publique où la place accordée au citoyen est questionnée ».

Dans son pamphlet *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu* (éditions Allia) de 1864, Maurice Joly essaie de persuader le lecteur que l'art de la politique est essentiellement de jouer sur tous les moyens à disposition et en dehors de toute considération morale pour parvenir — malgré toutes les institutions garantes de l'État de droit —, à imposer ses volontés et atteindre ses objectifs. Quelque 150 ans plus tard, les objectifs politiques à atteindre se résument pour beaucoup à des objectifs commerciaux dont l'emploi qu'ils créeront est étalé en vitrine pour attirer l'électeur. Les entrepreneurs se retrouvent ainsi à peser singulièrement sur les politiques locales et régionales mises en place par les élus. Ils s'organisent de manière à faire coïncider l'intérêt général qui se résume presque exclusivement à l'emploi, avec leurs intérêts sonnante et trébuchant particuliers.

Pour l'affaire nous concernant, Gérard Brémont, le porteur du projet a noué depuis un certain temps des liens avec les décideurs politiques. L'important étant de pouvoir le moment venu rendre la monnaie de la pièce, c'est-à-dire « renvoyer l'ascenseur ».

En 1996 le rapporteur du budget du tourisme Michel Bouvard, par ailleurs député de Savoie, veut sauver une station de ski de sa circonscription menacée de faillite. Gérard Brémont, président du groupe Pierre & Vacances, propose la construction d'une nouvelle résidence qui va permettre de relancer la station. Michel Bouvard, qui lui est ainsi redevable, pèsera ensuite sur le gouvernement de Jospin pour qu'il ne supprime pas la loi Périssol permettant des déductions fiscales.² La défiscalisation avantage particulièrement les affaires de Gérard Brémont mais ce dernier réussit à faire passer auprès des décideurs son intérêt particulier pour un intérêt général. Des années durant des lois se succéderont : « Le secteur de la promotion immobilière lui doit notamment tous les décrets, baptisés dans les couloirs de l'Assemblée nationale « les amendements Brémont », qui permettent aux particuliers quelques déductions fiscales sur lesquelles repose le principal argument de vente de Pierre & Vacances. Après la TVA, les lois Périssol, Demessine et, dernièrement, celles concernant les zones de revitalisation rurales (ZRR) porteront aussi sa marque. Une obstination et un entêtement exceptionnels lui ont permis d'y glisser « ses » articles. « Il sait parfaitement faire converger les

¹ Le 15 février 2018, les sénateurs ont adopté un projet de loi proposé au lendemain de la mort à Sivens du jeune manifestant Rémi Fraisse tué par une grenade offensive. Le but de cette réforme est avant tout de favoriser l'acceptabilité d'un projet et d'en réduire les délais. Afin d'éviter les conflits autour des grands projets et de satisfaire les environnementalistes, la nouvelle loi prévoit une concertation préalable du public qui pourra désormais questionner l'opportunité du projet. Lire l'article « Une réforme pour éviter les conflits autour des grands projets » paru dans le journal *Le Monde* du 17 février 2018.

² Lire l'article « Arrêt sur images » dans *De tout bois* n°7 ; article consacré au documentaire « Pierre et Vacances : la saga » diffusé sur *France 2*, le 13 juillet 2017.

intérêts de Pierre & Vacances et ceux de la France ! » résume un ancien collaborateur. « Il connaît tous les rapporteurs du budget et ne se contente pas de plaider sa cause mais écrit le texte, suit son parcours et n'a pas son équivalent pour trouver où est le pouvoir dans un appareil d'État », ajoute un autre. »³ Monsieur Gérard Brémond a également réussi, par le biais de ses relations, à imposer à l'Assemblée nationale la loi Scellier à la fin de l'année 2008, puis sa modification en loi Censi-Bouvard. À la fin 2012, Jérôme Cahuzac alors ministre délégué au Budget auprès du ministre de l'Économie et des Finances prolonge cette loi de 4 années. Selon un journaliste de *Reporterre*, un « amendement a été déposé en séance par le ministre du budget, Jérôme Cahuzac, quelques jours après qu'il ait reçu en entretien le PDG de la multinationale Pierre & Vacances, très directement intéressée par ce dispositif »⁴.

Brémond plaide et écrit les textes de loi, mais il bénéficie également d'une chance incroyable : il profite curieusement de modifications de décrets qui incidemment lui sont favorables. Nous apprenons par exemple, en plein conflit juridique sur le dossier de Roybon, que le décret du 10 juin 2015 du code forestier qui encadre le défrichement est modifié. Ce nouveau décret ajoute la possibilité de proroger la durée des autorisations de défrichement de trois années supplémentaires, alors que celle obtenue par Pierre & Vacances devenait caduque le 12 juillet 2015...⁵ Le 20 février 2017, Pierre & Vacances dépose un mémoire pour un recours en Conseil d'État, suite à la confirmation par la cour administrative d'appel (CAA) de Lyon de l'annulation de l'arrêté préfectoral « loi sur l'eau ». La CAA de Lyon avait considéré que les compensations de la zone humide impactée par le projet proposées par le promoteur n'étaient pas suffisantes. Nous apprenons 2 jours plus tard qu'une décision du Conseil d'État faisant jurisprudence depuis, modifie la définition de ces zones humides, réduisant ainsi, selon Pierre & Vacances, de 76 à 5,6 ha la surface impactée et donc à compenser⁶... N'est-ce là encore qu'une simple et heureuse coïncidence ?

Le Conseil d'État avait déjà soutenu le projet de Center Parcs de Roybon. Après que le juge des référés ait suspendu le 23 décembre 2014 l'autorisation « loi sur l'eau »⁷, et par conséquent les travaux sur le site, Pierre & Vacances demandait l'annulation au Conseil d'État. Ce dernier annula le 18 juin 2015 l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Grenoble sous prétexte notamment que le porteur du projet s'était engagé à « créer de nouvelles zones humides à d'autres endroits du bassin versant, pour une superficie égale à 200% » et que le juge des référés « ne pouvait donc pas estimer que les mesures prises pour compenser la destruction de zones humides étaient insuffisantes. »⁸

Pierre & vacances peut également compter sur l'appui sans faille d'éminentes personnalités politiques et ces dernières peuvent en retour compter sur le soutien de Pierre & Vacances. Jean-Pierre Raffarin, l'ancien premier ministre sous la présidence de Jacques Chirac et sénateur du département de la Vienne au moment de l'ouverture du Center Parcs du Bois des daims en 2015, s'est montré particulièrement bienveillant pour soutenir les intérêts du groupe Pierre & Vacances. Dans le documentaire « Pierre & Vacances : la saga » diffusé le 13 juillet 2017 par France 2, il reconnaissait même dans l'activité des Center Parcs une mission avérée de service public, pouvant justifier pour la suite, des financements de rénovation et de maintenance de l'Aqua Mundo qui seraient pris en charge par les collectivités territoriales (Commune, Département, Régions) et par conséquent par le contribuable. Quelques mois plus tard, le 9 février 2018, les actionnaires de Pierre & Vacances approuvent durant une assemblée générale la nomination de Jean-Pierre Raffarin comme administrateur du groupe pour 3 ans.⁹

³ <http://archives.lesechos.fr/archives/2007/Enjeux/00232-041-ENJ.htm>

⁴ <https://reporterre.net/L-etrange-cadeau-fiscal-de-Jerome>

⁵ <https://www.actu-environnement.com/ae/news/defrichement-autorisation-prorogation-Center-Parcs-Roybon-Pierre-et-Vacances-24775.php4>

⁶ Lire l'article « Le Conseil d'État satisfait les bétonneurs au détriment de l'environnement » dans le numéro 9 de la revue *De tout bois*.

⁷ Le juge des référés avait retenu que la commission nationale du débat public aurait dû être saisie, et que les mesures compensatoires envisagées étaient insuffisantes pour que l'autorisation soit accordée.

⁸ Pierre & Vacances avait à ce moment-là l'autorisation de reprendre les travaux mais devait pour cela demander l'évacuation de l'occupation de la Zad ; ce qu'il ne fera pas puisque le jugement sur le fond tombait quatre semaines plus tard et annulait à son tour l'arrêté préfectoral « loi sur l'eau » qui autorisait la reprise des travaux sous prétexte que les propositions de compensations étaient bien trop morcelées et éloignées de la zone humide impactée.

⁹ <https://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/balo/pdf/2018/0122/201801221800043.pdf>

À gauche, Ségolène Royal, présidente de la Région Poitou-Charentes, avait également soutenu ce projet dont la Région a finalement contribué à hauteur de 13 millions d'euros. Elle avait même décidé d'augmenter et de multiplier par plus de 2,5 fois la première proposition de financement de la Région : « Au départ, il n'était question que de cinq millions. [...] Mais nous avons accepté de revoir notre copie parce que la contrepartie est intéressante. »¹⁰ Considérait-elle comme Jean-Pierre Raffarin qu'il s'agit d'un projet d'intérêt public comparable à celui de la construction d'un collège ?¹¹

Ségolène Royal s'est aussi engagée en faveur du projet de Roybon. Elle est notamment intervenue, en tant que ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en déposant un mémoire en défense enregistré le 31 octobre 2016 par la cour administrative d'appel de Lyon qui, sur le dossier d'évacuation des eaux usées — contrairement à ce qu'elle pouvait faire valoir —, conclut au rejet de la requête.¹² Ségolène Royal est intervenue également, toujours en tant que ministre de l'Environnement, pour soutenir ce même projet par un autre mémoire en défense devant cette même Cour administrative d'appel. Ségolène Royale considérait, dans ce document versé au dossier le 6 septembre 2016, que les mesures compensatoires proposées par Pierre & Vacances étaient « de nature à répondre aux griefs retenus par le tribunal administratif de Grenoble pour annuler l'autorisation en litige. »¹³ La Cour administrative d'appel de Lyon a confirmé — malgré les nouveaux éléments apportés par Pierre & Vacances — le jugement en première instance du 16 juillet 2015 qui avait considéré que les compensations aux zones humides détruites proposées étaient bien trop morcelées et éloignées du bassin versant impacté par la construction du Center Parcs.

Des fois, ce sont quelques tours de passe-passe sur mesure qui peuvent rendre un projet de Center Parcs possible. En Saône-et-Loire, l'association Savoir Comprendre Agir (SCA) nous révèle dans un communiqué de presse du 23 janvier 2018 comment « la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) de Bourgogne, appuyée par le Préfet de Saône-et-Loire, est intervenue en 2014 pour faire modifier à la baisse le classement environnemental de la forêt du Rousset »¹⁴ convoité par Pierre & Vacances pour la construction d'un nouveau Center Parcs. C'est à ce moment-là qu'on réalisait un nouvel inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui devaient comprendre une partie du site que le promoteur envisageait pour son projet. En 2016, les ZNIEFF validées contournent soigneusement le terrain en question, laissant la commune « élaborer un PLU comportant une vaste zone AUL (Zone à Urbaniser - Loisirs) en forêt, taillée sur mesure pour le projet de Center Parcs. ». Une affaire rondement bien menée pour satisfaire les intérêts de l'industriel du tourisme que la DREAL de Bourgogne Franche-Comté ne conteste pas vraiment. Elle reconnaît en effet que le préfet l'a sollicitée pour une expertise plus fine de la forêt en question. Elle explique la modification apportée ensuite à l'inventaire des ZNIEFF par le fait que le territoire concerné « ne répond pas strictement aux critères de grand intérêt »¹⁵... Il n'en reste pas moins que ces éléments pèseront — nous l'espérons — sur les recours déposés par l'association SCA contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Rousset-Marizy.

En plus de l'utilisation d'amis hauts placés, l'industriel du tourisme peut également compter sur d'autres soutiens prêts à employer des moyens très discutables. Pour le projet de Roybon, et à une échelle plus locale, Pierre & Vacances a bénéficié de nombreux appuis sur le terrain du conflit. Quelques exemples :

¹⁰ Lire l'article « La Vienne mise sur son Center Parcs » dans *Charente libre* du 16 novembre 2013.

(<http://www.charentelibre.fr/2013/11/15/la-vienne-mise-sur-son-center-parc,1865416.php>)

¹¹ Dans le documentaire de France 2 « Pierre & Vacances : la saga », un hors-série de « Complément d'enquête » diffusé le 13 juillet 2017, Jean-Pierre Raffarin répond au journaliste qui lui demandait s'il ne craignait pas que dans l'avenir les contribuables se retrouvent obligés d'entretenir l'Aqua Mundo qu'ils ont payé : « Quand on construit un collège, il faut naturellement rénover les équipements. [...] Quand vous voyez le nombre d'enfants dans l'Aqua Mundo, vous vous dites, quand même, qu'il y a une fonction publique ici ! »

¹² <http://lyon.cour-administrative-appel.fr/A-savoir/Communiques/Projet-de-Center-Parcs-a-Roybon-Isere-trois-arrets-sont-rendus-publics-vendredi-16-decembre-2016>. Lire l'arrêt n° 14LY03705 du 16 décembre 2016 et sur le site ALYODA, les conclusions prononcées par M. Marc Clément, rapporteur public de la Cour, à l'audience publique du 12 décembre 2016.

¹³ <http://lyon.cour-administrative-appel.fr/A-savoir/Communiques/Projet-de-Center-Parcs-a-Roybon-Isere-trois-arrets-sont-rendus-publics-vendredi-16-decembre-2016>. Lire l'arrêt n°s 15LY03104, 15LY03144 du 16 décembre 2016.

¹⁴ <http://www.lejls.com/edition-charolais-brionnais/2018/01/23/suite-aux-revelations-sur-center-parcs-l-association-savoir-comprendre-agir-demande-aux-elus-locaux-de-revoir-leur-position>

¹⁵ Lire l'article « L'État a-t-il privilégié Center Parcs au détriment de la nature ? » publié dans *Le journal de Saône-et-Loire* du 22 janvier 2018.

- Il n'a pas moins obtenu que 12 communes du Canton de Saint-Marcellin voisin de celui de Roybon élèvent dans leur canton 17 banderoles en soutien au Center Parcs.
- Un arrêté du Conseil général de l'Isère a fermé durant plusieurs semaines la route départementale qui mène à la maison forestière occupée par des opposants aux Center Parcs ; coupant l'élan de soutien et de solidarité qui s'était manifesté jusque-là et molestant les riverains habitués à emprunter régulièrement cette route qui pour certains ont alors rendu les opposants au projet responsables de cette fermeture.
- Serge Perraud, le maire de Roybon, a participé à une campagne de dénigrement en soutenant la rumeur selon laquelle les occupants étaient payés 90 euros par jour et en drapant la statue de la Liberté sur la place centrale du village d'une banderole « Libérer mon village » comparant ainsi l'occupation du chantier à l'occupation allemande.
- Serge Perraud a également résilié la convention donnant l'autorisation à Jean-Marie Brun (opposant à Center parcs) de disposer d'une parcelle pour les chevaux de son centre équestre.
- Bernard Gillet, le maire de Viriville, a décidé de ne plus louer la salle où devait avoir lieu le « Carnaval des grenouilles » consacré en partie aux zones humides. Pour monsieur Gillet, derrière cette thématique, se cachait une journée contre le Center Parcs de Roybon...
- Après les violences, les agressions, les incendies et les détériorations de véhicules durant les barrages organisés par les défenseurs du projet pour empêcher les opposants de rejoindre le site occupé, la gendarmerie doutait du lien qu'il pouvait y avoir entre ces actes de vandalisme et les pro-Center Parcs.
- Parmi les autres moyens de pression, il y a également la dissuasion financière menée par le département contre la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature Isère (Frapna 38) et la Fédération de l'Isère pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 38). Le Conseil général de l'Isère, sous la présidence d'Alain Cottalorda¹⁶, décide en novembre 2014, au moment où le conflit est très tendu, de ne pas renouveler le partenariat avec la Frapna et sa convention de près de 200 000 euros, suite aux recours concernant le projet de Center Parcs à Roybon qu'elle a déposé devant le tribunal administratif de Grenoble.¹⁷ La FDPPMA iséroise a succombé à cette pression laissant la Fédération de la Drôme, indépendante des subventions du département de l'Isère, s'engager seule dans le combat juridique contre le projet. Selon son président, la Fédération de pêche de l'Isère aurait dû renoncer à une aide publique du département de 50 000 euros, si elle avait décidé de livrer bataille.¹⁸

Après ça, qui peut encore croire aux concertations citoyennes ? Les rares débats qui ont pu avoir lieu notamment sur la « loi sur l'eau » n'ont jamais eu de conséquences réelles sur les décisions prises par l'État, la Région ou le Département. Le rapport rédigé par les experts suite aux débats a été totalement ignoré par le préfet qui a signé l'arrêté préfectoral « loi sur l'eau », mais également par les différents présidents de la Région, du Conseil général puis départemental, et la très grande majorité des élus de ces différents conseils. Mais ne nous trompons pas, il ne s'agit pas de revendiquer davantage de pouvoirs à ces experts mais bien de dénoncer les arrangements dont a bénéficié le projet de Roybon ou d'ailleurs. Ils en disent long sur les combinaisons économico-politiques qui permettent aux plus habiles d'y trouver les alliances et les soutiens dont pourront bénéficier les uns et les autres. Quoi qu'il advienne — construction ou abandon du projet —, ce système d'allégeance existe et continuera à se perpétuer. Il ne suffit pas, comme le prétendent certains, de changer ses propres pratiques pour changer le monde. On ne peut pas croire non plus qu'une véritable participation ou concertation citoyenne serait la solution.

L'ampleur de la tâche semble bien plus grande : plutôt que d'améliorer l'appareil ne s'agirait-il pas de s'en libérer ?

Henri Mora, le 3 avril 2018

¹⁶ Lors d'un meeting à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs réunissant 800 élus et pro-Center Parcs, monsieur Cottalorda parle de « terrorisme » pour dénoncer l'interruption des travaux par des opposants au projet.

¹⁷ Le 20 février 2015, le président du Conseil général de l'Isère Cottalorda signe finalement l'attribution de la subvention de 194 000 € à la FRAPNA Isère. Mais lorsque monsieur Barbier, farouche défenseur du projet du Center Parcs, prend la présidence du Conseil départemental, la nouvelle majorité accorde une enveloppe réduite à 50.850 euros pour 2016. Soit une baisse de 70%.

¹⁸ <https://www.rue89lyon.fr/2017/01/17/center-parcs-region-departement-de-lisere-coupent-subventions-opposants/> et <https://www.streetpress.com/sujet/1484563322-elus-suppriment-massivement-aides-aux-opposants-center-parcs>